

## Sms malveillants suite a une rupture

## Par taureau, le 10/02/2014 à 20:38

bonjour j'ai un ami qui passe au tribunal correctionnel le jeudi 13 février pour appels malveillants c'était que des sms son ex a appelé il y a 1 ans je crois les gendarmes pour soi disant qu'il voulait la violer en faite comme elle avait obtenu un cdi il lui a juste dit qu'il voulait féter ca. donc il a été menoté devant ses enfants et a passé la nuit en cellule. il lui a envoyé beaucoup de sms je crois pendant 2 ans pas tout les jours et pas beaucoupaucune menace sérieuse il voulait juste savoir poourquoi elle l'a quité il y a u un médiation mais elle l'a refusé. ce sont des sms qui concernent leur enfants rien de grave mon ami prend des comprimé contre la dépression il est suivi et a des certificats médicaux cette séparation l'a pertubé actuellement il n'arrive pas a retrouver du travail que risque t'il risque t'il d'avoir de la prison ferme. mon ami percois juste des indemnités de chomage et est en dossier de surrendetement ses dettes ont été gelées pendant ans merci si vous pouvez me répondre

## Par maitreantoineregley, le 10/02/2014 à 20:59

Cher Monsieur,

Les affaires d'appels malveillants, on les connaît bien. Ce sont quasi totalement des fins de relations amoureuses ou dans le cadre de procédure de séparation. Bien évidemment, il y a le nombre de messages et le contenu. S'il n'a pas de casier, il y a quand même un très faible pourcentage de chance pour qu'il prenne de la prison ferme. En tout état de cause, si une telle peine était prononcée, il ne l'effectuerait certainement pas. Je crois qu'il est important e se défendre. Dans de telles procédures, il n'est pas rare d'obtenir la relaxe. Trop peu plaident les relaxes mais il ne faut pas hésiter.